



Présentation officielle de la nouvelle Administratrice de la Commune Mugere par le Président Ndayishimiye



Le Président de la République du Burundi, Son Excellence Monsieur Évariste Ndayishimiye, a procédé, le 19 septembre 2025 à Kabezi, à la présentation officielle de la nouvelle Administratrice de la commune Mugere Madame Adélaïde Hatangayo.

La cérémonie a rassemblé une foule nombreuse venue des 11 zones de la Commune, des natifs de la Commune ainsi que des administrateurs de la Province de Bujumbura.

Dans son allocution, le Chef de l'État a exhorté les Burundais à ne pas verser dans les jérémiades quant aux pénu-

ries conjoncturelles que nous vivons aujourd'hui, mais à combattre la pauvreté par le travail, en diversifiant les produits d'exportation afin de booster l'entrée de devises et d'acquérir ce qui leur fait défaut.

Le Président Ndayishimiye a également invité les Burundais à renforcer l'unité, particulièrement celle entre les leaders et leurs sujets. Il a insisté sur la nécessité de transformer les talents en véritables leviers de développement. À cet effet, il a interpellé les responsables religieux à mobiliser les mouvements des jeunes affiliés à leurs congrégations afin qu'ils deviennent de véritables coo-

Dans cette Edition:

page

Présentation officielle de la nouvelle Administratrice de la Commune Mugere par le Président Ndayishimiye

1

Lancement officiel du Projet «Natwe Duterimbere»

2

Le Président du Sénat s'associe à la population de Bukinyana lors des travaux de captage d'eau

3

Approbation d'une candidature au poste d'Inspecteur Général Adjoint de la Police Nationale du Burundi

3

Le FIDA félicite le nouveau gouvernement et réaffirme son engagement au Burundi

4

Les opérateurs économiques interpellés à investir dans la production du bois

4

Renforcement des liens bilatéraux entre le Burundi et la Guinée-Bissau

4

Saison culturelle A : un démarrage en ordre dispersé sur le fond de variabilité pluviométrique

5

COMMUNIQUE DE PRESSE No9/2025 DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

11

pératives de production capables de contribuer efficacement à la prospérité du pays.

De son côté, l'Administratrice de la Commune Mugere Madame Adélaïde Hatangayo a réitéré son engagement à travailler sans relâche pour le bien-être des habitants de Mugere et à toujours placer le service de la population au centre de ses priorités.

En marge de cette cérémonie, le Président de la République du Burundi Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a inauguré l'Hôtel Ruzizi, propriété de Monsieur Claude MUGENDI, Australien d'origine congolaise. Érigé au Quartier Kinindo, cet établissement témoigne du dynamisme entrepreneurial de la diaspora: de mille et une façons, elle a montré qu'elle est bel et bien rentrée dans la gamme de la vision du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. **(Présidence)**

Lancement officiel du Projet «Natwe Duterimbere»



La Première Dame du Burundi S.E Madame Angeline Ndayishimiye et Présidente de l'Office de la Première Dame pour le Développement au Burundi (OPDD-Burundi) en compagnie du Directeur de la société de télécommunication Vietel Burundi Monsieur Phan Truong Son a procédé le vendredi 19 septembre 2025 au lancement du programme de trois ans d'adduction en eau potable par forage « Natwe Duterimbere » et du programme de financement d'appui aux 6000 vulnérables.

Ces cérémonies se sont déroulées au marais de la sous colline Bwona, colline Kibimba de la zone Kabanga en commune et province Gitega (capitale politique et centre du Burundi), où sur financement du Vietel_Burundi, l'Office de la Première Dame pour le développement au Burundi en collaboration avec la Fondation Bonne Action Umugiraneza est en train de faire un forage pour alimenter en eau potable la population de la colline Kibimba ainsi que la polyclinique Umugiraneza. Ces deux programmes seront exécutés dans cinq provinces du pays dont la province Gitega, Butanyerera, Buhumaza et Bujumbura avec un capital de 3 milliards de Fbu financé par la société de télécommunication Vietel-Burundi. En plus d'approcher l'eau potable à la population, le projet compte également offrir un appui des cré-

aits téléphoniques aux vulnérables jusqu'à 6000 ménages, soit 720 000 000.

La Première Dame du Burundi S.E Madame Angeline Ndayishimiye a fait savoir que ce projet d'adduction en eau potable sera exécuté dans 14 sites dans ces quatre provinces. Elle a remercié la société de téléphonie mobile Vietel-Burundi pour ses initiatives en faveur de la population notamment l'adduction d'eau potable par forage et l'appui aux vulnérables. Elle a proposé à cette société de prolonger ce projet après 2027 pour qu'un grand nombre de la population puisse en bénéficier. La Première Dame du Burundi S.E Madame Angeline Ndayishimiye a saisi cette occasion pour interpellé d'autres organisations opérant au Burundi à s'inspirer de l'exemple de la société Vietel-Burundi afin de réaliser eux aussi des projets contribuant au développement des populations, ce qui permettra au pays, selon elle, d'atteindre la vision du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. Elle a appelé les bénéficiaires à mieux entretenir ces infrastructures pour garder l'eau potable près de leurs ménages car a-t-elle indiqué, certains faisaient plus de 30 minutes allant puiser de l'eau. Madame Angeline Ndayishimiye n'a pas oublié de rappeler la population Burundaise en général, et celle de Kibimba en particulier que l'eau est la vie. C'est pour cette raison qu'elle les a invitées à s'éveiller à l'hygiène corporelle, vestimentaire et celle de leur habitation car, selon elle, on ne peut arriver au développement si on vit dans la saleté.

Prenant la parole, le directeur général de la société de télécommunication Lumitel Monsieur Phan Truong Son a précisé que le projet d'adduction d'eau potable dans ces provinces diminuera le fardeau à la population qui dépendait des heures à la recherche d'eau potable ; un temps sacré qui devrait être consacré au travail.

Notons que ce projet sera mis en œuvre dans la province

de Gitega à Kibimba et sur la colline Gihehe à Mubuga. Dans la province de Buhumuza ça sera à Muyinga et Gisuru. À Ngozi, Tangara et Marangara dans la province de Butanyerera. Dans la province de Bujumbura ça sera à Buringa et à Rumotomoto

en commune Mpanda. Notons également qu'après ces cérémonies, la Première dame du Burundi S.E Madame Angeline Ndayishimiye a rendu visite l'école Socle du Savoir dans la commune Nyabihanga, une école qui sera bientôt ouverte officiellement. **(ABP)**

Le Président du Sénat s'associe à la population de Bukinyana lors des travaux de captage d'eau



Le lundi 15 septembre 2025, le Président du Sénat, Très Honorable Gervais Ndirakobuca accompagné de son épouse et de certains responsables administratifs communaux et provinciaux, s'est joint à la population de la colline Myave, commune Bukinyana de la province Bujumbura

dans les travaux communautaires consistant au captage d'eau potable à la source.

Dans son discours, le Très Honorable Gervais Ndirakobuca a signalé que le travail de captage d'eau est une activité vitale pour toute la population, pour l'amélioration des conditions de vie en réduisant les distances et les files d'attente pour accéder à l'eau potable.

Il a ensuite distribué des tôles aux familles qui ont travaillé bénévolement durant deux semaines dans le transport du matériel destiné à ce projet. Concluant son message, il a remercié tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet, plus particulièrement la population qui travaille avec assiduité et ceux qui ont donné les tuyaux. **(Sénat)**

Approbation d'une candidature au poste d'Inspecteur Général Adjoint de la Police Nationale du Burundi



Conformément à l'article 192.9 de la Constitution de la République du Burundi, et sur proposition du Président de la République du Burundi Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye, lors d'une séance plénière dirigée par le Président du Sénat, Très Honorable Gervais Ndirakobuca, les sénateurs ont approuvé à l'unanimité, le jeudi 18 septembre 2025, la candidature du Général de Brigade de Police Monsieur Emmanuel Ndayiziga, proposée au poste d'Inspecteur Général Ad-



joint de la Police Nationale du Burundi.

Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Monsieur Léonidas Ndaruzaniye avait représenté le Gouvernement, pour fournir des éclaircissements sur ce candidat. **(Sénat)**

Le FIDA félicite le nouveau gouvernement et réaffirme son engagement au Burundi



Le Premier Ministre Burundais, Monsieur Nestor Ntahontuye, a reçu en audience, le mardi 16 septembre 2025, le Représentant du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) au Burundi Monsieur Dagmawi Habte-Selassie. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'une visite de félicitations adressées au Chef du Gouvernement, récemment nommé à ses nouvelles fonctions.

À l'issue de l'audience, le représentant du FIDA a réaffirmé l'appui financier de son institution au Burundi. Il a

rappelé que plusieurs projets sont déjà en cours d'exécution et continueront à bénéficier du soutien de son organisation.

Selon le porte-parole du Premier Ministre Monsieur Moïse Nkurunziza, la rencontre a permis de mettre le point sur l'état d'avancement des projets financés par le fonds international de développement agricole, notamment le Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale (PAIFAR-B). Le Représentant du FIDA a salué les progrès accomplis dans ce domaine et a réitéré la volonté de son institution de poursuivre son appui au secteur agricole burundais.

De son côté, le Premier Ministre s'est réjoui de la qualité de cette coopération. Il a souligné l'importance de renforcer la collaboration entre le Gouvernement burundais et ses partenaires afin d'assurer un meilleur suivi-évaluation des projets en cours. Selon son porte-parole, cette dynamique commune vise à garantir des résultats durables pour le développement du pays. (RTNB)

Les opérateurs économiques interpellés à investir dans la production du bois



Le Premier Ministre burundais, Monsieur Nestor Ntahontuye, a rencontré, le vendredi 19 septembre 2025, dans les enceintes de l'école paramédicale de Gitega (centre du pays), les exploitants des produits de la foresterie, les apiculteurs et les opéra-

teurs économiques en vue de les interpellier à s'aligner aux côtés des protecteurs de l'environnement pour la revalorisation du boisement.

Le Premier Ministre du Burundi en compagnie du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage Madame Calinie Mbarushimana a laissé entendre aux participants à la réunion que le boisement burundais va à reculons à la suite de l'activité humaine pour des fins de constructions, de la menuiserie ou de la cuisson. Pour y remédier, il les a informés que le Gouvernement burundais a initié la stratégie de livrer les terrains domaniaux stériles, en l'occurrence les sommets de collines ou les montagnes rocheuses, aux investisseurs dans le bois. A ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, le Premier Ministre burundais leur a recommandé d'entrer en contact avec le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage et de celui des ressources minières, énergétiques, de l'industrie, du commerce et du tourisme pour signer des contrats. Pour plus d'éclaircissements, il a fait savoir que le locataire du terrain devra verser un montant sur les comptes de l'État.

Les participants à ces assises ont salué cette initiative, précisant que celle-ci était, par ailleurs, leur hantise. Quant aux apiculteurs, ils ont sollicité des terrains dans les parcs nationaux ou dans des aires

protégées pour y déposer des ruches. Ces endroits sont sains pour la santé des abeilles, contrairement aux champs d'agriculture qui sont devenus nuisibles aux abeilles à cause de l'usage des pesticides. (ABP)

Renforcement des liens bilatéraux entre le Burundi et la Guinée-Bissau



Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre le Burundi et la Guinée Bissau et en guise de renforcement de réciprocité suite à la visite du Président de la Guinée Bissau au Burundi Son Excellence Umaro Sissoco Embaló au mois de mai 2015, Son Excellence le Président de la République du Burundi a effectué une visite d'Etat en Guinée Bissau le 16 septembre 2025.

Lors de cette visite d'Etat, plusieurs accords bilatéraux ont été signés entre le Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement du Burundi, SE Monsieur BIZIMANA Eduard, et SE le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés de Guinée-Bissau, Monsieur Carlos Pinto Pereira, soulignant l'engagement mutuel à renforcer leur coopération.

Parmi ces accords, un accord-cadre de coopération a été établi entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, formalisant ainsi les bases de leur partenariat. Un autre accord a permis d'introduire l'exemption de visa pour les porteurs de passeports diplomatiques, de service et ordinaires, facilitant les échanges culturels et commerciaux. Cette initiative vise à promouvoir des interactions plus fluides entre les Burundais et les Guinéens-Bissau, ouvrant la voie à un avenir collaboratif.

De plus, un protocole d'accord sur les consultations politiques et diplomatiques a été signé le même jour, créant un espace de dialogue régulier entre les deux gouvernements. Cela témoigne d'une volonté partagée de travailler ensemble sur des enjeux régionaux et internationaux, renforçant ainsi la stabilité et la sécurité dans la région. Ces accords ne sont pas seulement des documents symboliques, mais constituent également des étapes concrètes vers une coopération plus étroite, bénéfique pour les deux pays et leurs populations.

À l'occasion de cette visite, Son Excellence le Président de la République du Burundi Evariste NDAYISHIMIYE a été décoré par son homologue, SE Umaro Sissoco Embaló, de la plus haute distinction honorifique du pays, en reconnaissance de son engagement à renforcer l'amitié et la coopération entre leurs peuples. Ce geste symbolique souligne l'importance des relations bilatérales et la volonté des deux dirigeants de promouvoir une collaboration étroite dans divers domaines, favorisant ainsi le développement et la paix régionale. (MAEIRCD)

Saison culturelle A : un démarrage en ordre dispersé sur le fond de variabilité pluviométrique

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers l'Institut géographique du Burundi (IGEBU), a organisé le mardi 16 septembre 2025 à Gitega, une séance d'information et d'échange sur la note relative à la prévision météorologique saisonnière valable pour la période de septembre à décembre 2025.

Le Directeur général de l'IGEBU Monsieur Augustin Ngenzirabona a indiqué que cette prévision météorologique résulte d'un processus d'application de modèles adaptés à la sous-région de la Corne de l'Afrique. Il a précisé qu'elle repose sur un consensus concernant l'évolution qualitative et quantitative des précipitations et des températures dans les différentes régions natu-



relles du pays. Le Directeur général de l'IGEBU a expliqué que la prévision saisonnière « Agatasi » met en évidence deux grandes zones de répartition des pluies selon les régions naturelles. Ainsi, des précipitations proches de la moyenne climatologique sont attendues dans les régions naturelles de l'Imbo, des Mirwa, du Mugamba, du Bututsi, du Buyenzi, ainsi que dans le Bweru, le Buragane et la partie occidentale du Kirimiro. En revanche, une tendance déficitaire des précipitations est prévue dans les régions naturelles du Moso, du Buyogoma, ainsi que dans les parties orientales du Bweru, du Kirimiro et du Buragane. Concernant le début de la saison culturale A, Ngenzirabona a précisé qu'il est attendu entre la deuxième et la troisième décade du mois de septembre dans les régions naturelles du Buyenzi, Bugesera, Mugamba, la majeure partie de l'Imbo et des Mirwa, la partie Ouest du Kirimiro et le Nord du Bweru.

Dans les régions naturelles du Buyogoma, Moso, Buragane, Bututsi, ainsi que dans le Sud des Mirwa et de l'Imbo, l'Est du Kirimiro et le Sud du Buyenzi, la saison devrait débuter entre la dernière décade de septembre et la première décade d'octobre. Il a également mis en garde contre un déficit pluviométrique dans plusieurs régions, en raison du phénomène climatique LaNiña,



observé dans l'océan Indien. Ce phénomène pourrait impacter négativement les régions de Bweru, Moso, Buyogoma, Kirimiro et Buragane, où les agriculteurs pourraient faire face à une saison plus sèche que la normale.

Le météorologiste Monsieur Sylvestre Ntibwunguka quant à lui, a fait savoir que le début de la saison culturale B, dite « Impeshi 2025 », a été perturbé par les cyclones tropicaux. Toutefois, la prévision de la fin de cette saison a été réussie à 95 %. En ce qui concerne la saison MAM (mars-avril-mai), la prévision de la distribution spatiale des précipitations a été estimée réussie à environ 55 %, en raison de divers phénomènes météorologiques tels que l'Oscillation de Madden-Julian (MJO), l'évolution des températures des eaux de mer, ainsi que les effets combinés de l'océan Indien et Pacifique, sans oublier les cyclones. Il convient de noter que cette séance de présentation a réuni plusieurs acteurs impliqués dans la gestion des risques climatiques et le développement rural. Parmi eux figuraient des responsables de la protection civile, des représentants des agences du système des Nations unies au Burundi, des administrateurs provinciaux et communaux, ainsi que des experts en environnement, agriculture, élevage, finance et assurance agricole. (ABP)

Analyse du rapport définitif d'audit de la gestion du centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge

Les députés se sont réunis, le jeudi 18 septembre 2025 à l'hémicycle de Kigobe, pour analyser le rapport définitif d'audit de la gestion du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK), produit par la Cour des comptes. L'invité du jour était le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique Monsieur François Havyarimana.

D'après ce rapport, l'audit de la Cour des comptes au centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge avait pour objectif de vérifier la régularité de certaines opérations financières et administratives, d'évaluer la performance de l'hôpital dans la réalisation de ses missions, de vérifier la représentation et l'information, l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité, la réalité et l'évaluation des états financiers



de l'exercice budgétaire 2023-2024 ; et ainsi formuler des recommandations.

Dans ce rapport, il a été signalé plusieurs défaillances surtout relatives à la gestion. Au niveau de l'évaluation du système de contrôle interne, les défaillances constatées sont entre autres le statut du personnel du CHUK, le règlement d'ordre intérieur et les manuels de procédures qui ne sont pas actualisés, l'absence de la cartographie des risques, ainsi que le service d'audit interne qui n'est pas actuellement opérationnelle et qui n'est pas doté des ressources humaines suffisantes.

Lors de l'analyse de l'organisation administrative du Centre Hospitalo-Universitaire (CHUK), les constats soulevés par la cour des comptes sont entre autres le conseil médical consultatif qui n'est pas opérationnel, et le fait que le CHUK n'a jamais déposé ses états financiers à la cour des comptes. Un autre constat soulevé sur la complétude des dossiers administratifs du personnel était que sur 100 dossiers consultés, 21 sont incomplets. Au niveau de la gestion des stocks, les constats relevés par la cour des comptes sont notamment que le CHUK n'a pas réalisé d'inventaire physique des stocks généraux et des produits pharmaceutiques pour l'exercice 2023-2024, la sécurité des stocks des produits pharmaceutiques qui n'est pas assurée, ainsi que l'application Open Clinic qui ne permet pas de produire des rapports sur la situation des stocks périphériques et celle des stocks centraux.

Ledit rapport a également relevé le manque de personnel suffisant et de toutes les qualifications requises par les normes sanitaires, ainsi que l'absence de médecins spécialistes suffisants dans tous les domaines. Il a été également constaté que certains locaux du CHUK sont vétustes, les salles

pour certains services exigus, et les lits d'hospitalisation très serrés face à un grand nombre de patients. Tenant compte des réalités rencontrées sur le terrain, plusieurs recommandations ont été formulées par la Cour des comptes au CHUK, entre autres la mise à jour du statut du personnel, le règlement d'ordre intérieur ainsi que ses manuels de procédures ; respecter les procédures lors de l'exécution des marchés publics et classer convenablement toutes les pièces et compléter tous les dossiers manquants du personnel.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique Monsieur François Havyarimana quant à lui a confirmé que tout ce qui figure dans le document émis par la Cour des comptes est vrai, signalant, par ailleurs, que les erreurs observées par la Cour des comptes sont en train d'être réparées. D'après lui, de tels audits sont nécessaires et permettent à l'institution auditée d'améliorer ses compétences. Il a en outre indiqué que le CHUK a des bonnes prestations comparati-



vement à d'autres hôpitaux locaux, d'où son appellation « l'hôpital de 3ème référence. » Il a aussi ajouté que même le Ministère de la santé publique a confirmé sa prestation de haut niveau.

D'après toujours lui, les recommandations formulées par ce rapport aiderons le CHUK d'améliorer ses prestations. Concernant la réhabilitation et l'extension du CHUK, le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a tranquilisé qu'un vaste projet de réhabilitation, d'extension et d'équipement du CHUK est en cours, un projet qui nécessitera plus de 80 millions de dollars américains. **(ABP)**

SHEBA Burundi lance un programme d'action pour une éducation inclusive



Le jeudi 18 septembre 2025, l'Association SHEBA Burundi (Association pour la promotion socio-économique des femmes et enfants) a lancé officiellement son programme d'action pour une éducation inclusive lors d'une conférence de presse tenue à Bujumbura.

Selon la Présidente de l'association, Madame Nshimira Vanessa, ce programme répond à un besoin urgent : garantir à chaque enfant, quel que soit sa condition, l'accès à une éducation de qualité. Elle a rappelé que l'association intervient dans deux domaines majeurs tels que : l'éducation des enfants, afin de favoriser leur épanouissement et leur accès équitable au savoir, l'autonomisation des femmes et des filles à travers l'encadrement des coopératives et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

La Présidente de l'association SHEBA Burundi a révélé que le programme d'action de l'éducation inclusive s'articule autour de sept projets clés : l'Éducation à la santé sexuelle et reproductive, le renforcement de l'autonomi-

sation des filles, la sensibilisation et plaidoyer contre les relations abusives entre enseignants et élèves, le renforcement du lien entre école, famille et communauté, la collecte d'aides multiformes, le soutien psychologique et accompagnement individualisé des enfants ayant des problèmes de santé mentale et l'éclairage des ménages pour permettre aux enfants d'étudier après l'école.

Était présent à la conférence, le Conseiller au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique Monsieur Assisa Sahel. Pour lui, il a promis la mise en place d'une convention de partenariat avec SHEBA Burundi. Il a assuré que le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique mettra à disposition les outils nécessaires pour accompagner ce programme, soulignant sa volonté de former des enfants bien éduqués, capables de bâtir le Burundi de demain.

La Présidente de SHEBA Burundi a exprimé sa gratitude envers les partenaires déjà engagés, tout en lançant un appel solennel à la mobilisation de toute la communauté : parents, leaders d'opinion, autorités locales, organisations de la société civile, ainsi que partenaires techniques et financiers.

Elle a insisté sur le fait que « l'éducation inclusive n'est pas une charge pour la société, mais un investissement durable pour bâtir un Burundi plus équitable, plus stable et économiquement plus fort », en parfaite harmonie avec la Vision du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060.

(RTNB)

Justice et éducation : un geste fort du Président de la cour suprême



Le lundi 15 septembre 2025, le Président de la cour suprême du Burundi Monsieur Gamaliel Nkurunziza, a posé un acte à la fois symbolique et profondément humain. Il a distribué des kits scolaires aux élèves issus de familles défavorisées à l'école fondamentale de la Commune Kiremba province Butanyerera.

Chaque élève concerné a reçu des cahiers, des stylos et d'autres fournitures essentielles, couvrant ainsi les besoins pour toute l'année scolaire. Un geste fort, destiné à garantir que la précarité ne soit plus un obstacle à l'instruction. La commune de Kiremba s'est distinguée par ses résultats remarquables : 2^{ème} au concours national de la 9^{ème} année dans l'ex-province Ngozi et 2^{ème} en nombre d'élèves admis dans les écoles d'internat.

Le Président de la Cour suprême a salué cette performance et félicité les enseignants pour leur engagement. «

Votre avenir se construit à l'école », a souligné Gamaliel Nkurunziza, appelant les élèves à se consacrer pleinement à leurs études. Il a également exhorté les autorités locales à garantir la scolarisation de tous les enfants, dans la lignée de la vision Gouvernementale d'une éducation pour tous.

En conclusion, le Président de la Cour suprême a interpellé les natifs de Kiremba à suivre son

exemple en posant, eux aussi, des gestes concrets en faveur des écoliers de leur commune.

De son côté, l'Administrateur communal de Kiremba Monsieur Pascal Habiyakire a exprimé sa profonde gratitude pour cette initiative. Il a réaffirmé l'ambition de hisser la commune au sommet du classement national et a appelé les parents à accompagner activement l'éducation de leurs enfants. **(RTNB)**

L'OBR intensifie le contrôle de l'utilisation des machines à facturation électronique



Le Commissaire général de l'Office burundais des recettes (OBR), Monsieur Emmanuel Mbonihankuye, a effectué une descente le lundi 15 septembre 2025 à Bujumbura dans le but d'évaluer le niveau d'utilisation des machines à facturation électronique par les commerçants.

Dans une interview accordée à la presse, il a déploré le fait que certains commerçants utilisent mal ces machines. Il a cité l'exemple d'un commerçant qui vend du ciment de marque Dangote à 62 000 FBu, mais qui enregistre la vente à 43 000 FBu sur la machine, faussant ainsi les données fiscales. D'autres ne possèdent même pas encore ces équipements obligatoires.

A ce sujet, le commissaire général de l'office burundais des recettes a mis en garde les commerçants qui utilisent des systèmes de facturation non con-

nectés au système central de l'OBR, ceux qui minorent volontairement les quantités ou les valeurs des marchandises sur les factures, ainsi que ceux qui refusent d'utiliser correctement la machine à facturation électronique. Il a également dénoncé un manque de volonté, voire d'incompétence, alors que des centres de formation sont disponibles à proximité. Il a rappelé que toute personne ignorant les injonctions de l'OBR s'expose à des sanctions sévères. Il a exhorté les commerçants et les clients à respecter l'obligation d'utiliser correctement la machine à facturation électronique, soulignant que « la loi s'applique à tous ». Il a aussi précisé que si un client est surpris en possession de biens non facturés via la machine électronique, il devra s'acquitter d'une amende équivalente à 20 % de la valeur des biens achetés, tandis que le commerçant, lui, écoperait d'une amende de 100 % de cette valeur.

Dans le cadre de cette opération de contrôle, plusieurs magasins de commerçants en infraction ont été fermés. Leur réouverture ne sera possible qu'après la correction des irrégularités constatées. Le Commissaire Mbonihankuye a signalé que cette campagne de contrôle se poursuit, appuyée par le récent recrutement de 240 nouveaux agents de l'OBR pour renforcer le suivi sur terrain. A noter que la machine à facturation électronique coûte 1 .500 .000 FBu et peut être établie en plusieurs tranches de paiement. **(ABP)**

Le Stade Intwari réouvre bientôt ses portes aux compétitions internationales

Le Secrétaire général adjoint de la Fédération de Football au Burundi (FFB), Monsieur Elysé Niyubahwe a animé le mardi 16 septembre 2025, une conférence de presse en vue

d'annoncer la prochaine réouverture des portes du stade Intwari aux compétitions internationales, après 4 ans d'attente. Il a indiqué que le stade modernisé Intwari va accueillir, à ce propos, prochainement, 3 ren-



contres internationales. Le 19 septembre 2025, l'équipe nationale féminine U20 du Burundi a affronté celle de la Zambie dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du Monde féminine U20 – 2026.

Aigle Noir a joué le dimanche 21 septembre 2025, dans le cadre de la Ligue des Champions des clubs Africains contre AS Djibouti Telecom. Un autre rendez-vous est celui du 9 octobre 2025, où le Burundi va jouer contre Kenya.

Le Directeur chargé du commerce et de la communication au sein de l'entreprise Cashtel spécialisée dans le transfert d'argent, Monsieur Aimé Patrick Manirakiza, a fait savoir que tous les amateurs de sport désirant as-

sister au match peuvent se procurer leurs tickets grâce aux nouvelles technologies. Il a expliqué que pour les détenteurs de téléphones Android, il suffit d'ouvrir un compte en composant *429#, puis de suivre les instructions données.

Après avoir précisé le montant correspondant au ticket choisi, on procède au paiement et on reçoit ensuite un numéro via l'application mise en place, utilisant un système rapide et pratique de Code QR. Un numéro de reçu électronique, sera exigé à l'entrée du stade pour accéder au match. **(ABP)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°09/2025 DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 18 SEPT 2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni session extraordinaire ce jeudi 18 sept 2025 à Bujumbura, Capitale Economique du Burundi, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu en date 17 septembre 2025 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. **Projet de Pacte National pour l'Energie « COMPACT » de la République du Burundi,** Présenté par un haut cadre du Ministère des Ressources Minières et Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Le Pacte National pour l'Energie de la République du Burundi », aligné sur la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays développé en 2060 met l'accent sur la fourniture d'une énergie fiable, 1
abordable, durable, inclusive et propre.

En vue d'atteindre l'accès universel à l'électricité en 2030, le Burundi a mis en avant l'électrification planifiée année par année pour atteindre au minimum un taux d'accès à l'électricité de 70% en 2030.

Le Gouvernement du Burundi mettra en œuvre cet objectif par l'intervention des opérateurs œuvrant dans le secteur de l'énergie dont la Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité (REGIDESO), l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) ainsi que les opérateurs privés.

Des programmes de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique sont en cours de réalisation par les fonds propres, les appuis des Partenaires au Développement ou dans le cadre de Partenariat Public-Privé afin d'augmenter l'offre énergétique en utilisant les sources d'énergie renouvelables notamment l'hydroélectrique et le solaire.

L'objet du Pacte National pour l'Energie est de dresser les engagements que le Gouvernement mettra en œuvre pour parvenir à la réalisation de la Mission 300, un programme qui vise à électrifier trois cent millions d'habitants en Afrique Subsaharienne d'ici 2030. Le pacte montre clairement :

1. L'aperçu du pays au niveau social et économique ;
2. La situation actuelle du secteur de l'énergie et les défis ;
3. Les objectifs du secteur ;
4. Des mesures de réforme du secteur de l'énergie.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Le document présente un plan d'actions détaillé pour relever les défis liés à la réalisation des objectifs en matière d'électricité et de cuisson propre, par le biais des politiques et des mesures de soutien, le développement des infrastructures, l'engagement du secteur privé, le renforcement des capacités et des systèmes de suivi et d'évaluation solides.

Le Pacte National pour l'Energie de la République du Burundi servira comme document de planification et de mobilisation des financements.

La validation de ce document est un préalable pour que le Burundi soit inscrit parmi les pays qui seront financés par le Programme. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement prennent le lead dans le financement de ce Programme.

A l'issue de l'analyse, le document a été adopté avec entre autres recommandations de :

1. S'assurer que les données statistiques contenues dans ce document correspondent à celles du Recensement de 2024 ;
2. Eviter de particulariser une société privée dans un document de planification car le Programme sera ouvert au secteur privé en général ;
3. Mettre en place le plus rapidement possible l'Unité Technique d'Exécution et de Suivi du Pacte.

2. **Projet de loi portant révision de la loi organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant missions, organisation, composition et fonctionnement de la Police Nationale du Burundi,**

Présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Créée en décembre 2004, la Police nationale du Burundi est pour le moment régie par la loi organique n°1/27 du 09 Décembre 2021. Cette loi consacre une structure déconcentrée organisée en commissariats régionaux, provinciaux et communaux.

Par la suite, le Gouvernement a entamé une série de réformes de décentralisation visant à rapprocher beaucoup plus les services de la population.

Ces réformes ont abouti en 2023 à un redécoupage-regroupage de différentes entités administratives, le nombre de provinces passant de 18 à 5, les communes de 119 à 42 tandis que les zones ont été multipliées passant de 399 à 451.

Ainsi, ce projet de loi vient se conformer à ce nouveau redécoupage en faisant correspondre les commissariats provinciaux avec les provinces, les commissariats communaux avec les communes et en supprimant les commissariats régionaux qui regroupaient plusieurs provinces.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

D'un autre côté, les communes ayant été réduites, il se crée un éloignement entre le commissariat communal et le commissariat provincial. Pour faire face à ce défi, le projet de loi introduit la notion de district, organe de coordination et d'encadrement situé entre le commissariat communal et le commissariat provincial, couvrant 2 ou 3 commissariats communaux, les postes qui coïncident avec les zones administratives, chaque poste de police comprenant autant d'antennes de police que de besoin.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant certaines corrections, notamment le remplacement du District par une unité d'intervention rapide qui coifferait deux ou trois Communes.

Fait à Bujumbura, 18 septembre 2025

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. -

3




Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Regionale et de la Coopération au Développement

Département de la Communica- tion

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi